



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Plan directeur régional (PDR)



Alle Basse-Allaine Beurnevésin Boncourt Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Damphreux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt

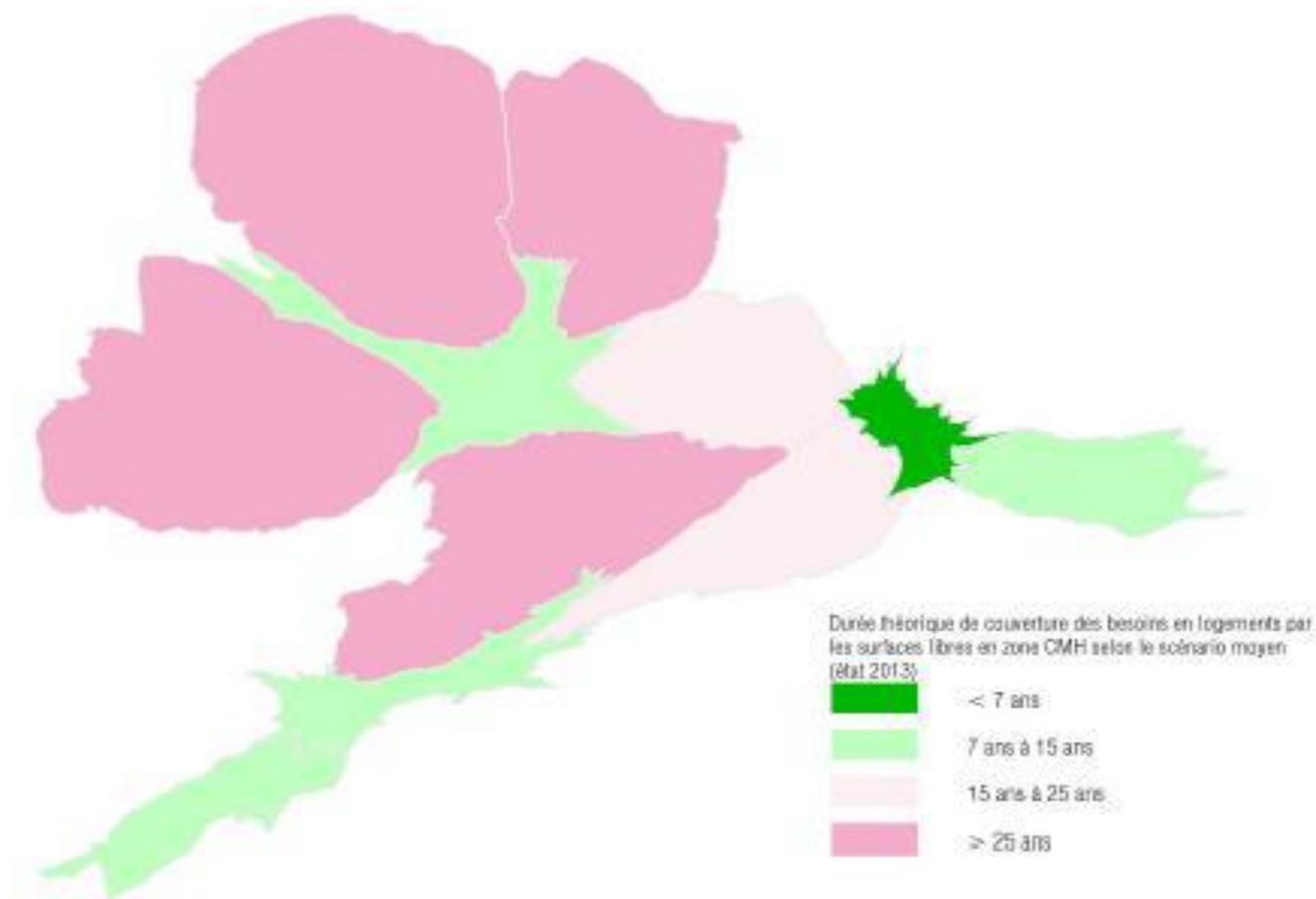


Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Damphreux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt



(source : bilan du PDC 2005
–Rolf Eschmann)



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuvre
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Damphreux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt





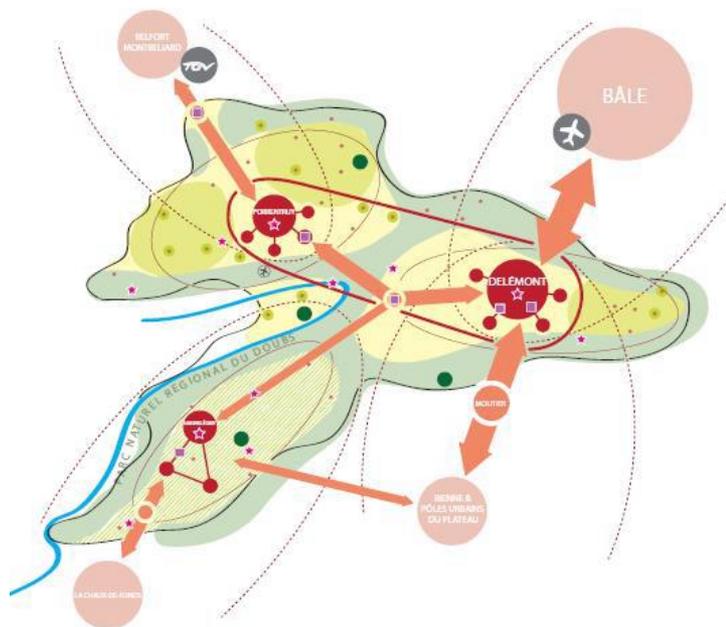
Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuvre
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Damphreux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt

Conception territoriale - Canton du Jura
IMAGE DIRECTRICE



5 entités territoriales

- Pôles urbains (70% population)
- cœur de pôle
- communes satellites
- Communes industrielles relais
- Villages
- Hameaux et habitats dispersés

Zone d'activités ZAlc

- District de Delémont : 3
- District de Porrentruy : 2
- District des Franches-M : 1



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

OBJECTIFS DU PDR DU DISTRICT DE PORRENTROY

L'établissement du Plan directeur régional trouve son ancrage à l'art. 75d LCAT :

1 Le plan directeur régional détermine les objectifs du développement et de l'aménagement durables de la région et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

2 Il fixe les principes pour les domaines qu'il traite et répartit les tâches entre la région et les communes qui en sont membres. Il définit les mesures à entreprendre et identifie les projets à réaliser pour le développement territorial de la région.

Il doit aborder au moins les 5 thématiques suivantes :

- urbanisation et mise en valeur du milieu bâti;
- transports et communications;
- nature et paysage;
- environnement;
- approvisionnement et gestion des déchets.



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampierre Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendincourt

Le PDR peut également porter sur d'autres thèmes, tels que le développement économique, le tourisme, l'organisation interne de la région, etc.

Son adoption relève de la compétence de l'organe régional compétent, en l'occurrence l'Assemblée du SIDP. L'approbation du PDR revient ensuite au Département de l'environnement. Son contenu est liant pour les autorités cantonales, régionales et communales. Il n'est pas soumis à l'adoption des législatifs communaux et son contenu n'est dès lors pas contraignant pour les particuliers.



1. Tâches

Art. 75a³²⁾ Les tâches de la région en matière d'aménagement consistent notamment à :

- a) élaborer des études de base;
- b) établir un plan directeur régional;
- c) coordonner les plans d'aménagement local;
- d) planifier et réaliser les tâches spéciales confiées à la région;
- e) affecter des territoires pour des buts spécifiques d'intérêt régional ou le proposer au Canton.



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampheux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendincourt

2. Organisation

Art. 75b³²⁾ 1 Les communes d'une même région, ayant une commune-centre et des intérêts urbanistiques, économiques et culturels communs, peuvent se constituer en groupement de communes au sens de la loi sur les communes³³⁾ en vue d'étudier et de réaliser des tâches d'aménagement régional.



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampierre Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendincourt

1. Définition

Art. 75d³²⁾ 1 Le plan directeur régional détermine les objectifs du développement et de l'aménagement durables de la région et la manière de coordonner les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

² Il fixe les principes pour les domaines qu'il traite et répartit les tâches entre la région et les communes qui en sont membres. Il définit les mesures à entreprendre et identifie les projets à réaliser pour le développement territorial de la région.



3. Information et participation, examen préalables

Art. 75g³²⁾ 1 Les projets de plans directeurs régionaux, les propositions et les documents qui les accompagnent sont soumis à la consultation du public selon la procédure prévue à l'article 43.

2 Ils sont soumis ensuite à l'examen préalable du Département. L'article 70 s'applique par analogie.

4. Adoption, approbation

Art. 75h³²⁾ L'organe régional compétent adopte le plan directeur régional et le communique au Département en vue de son approbation.



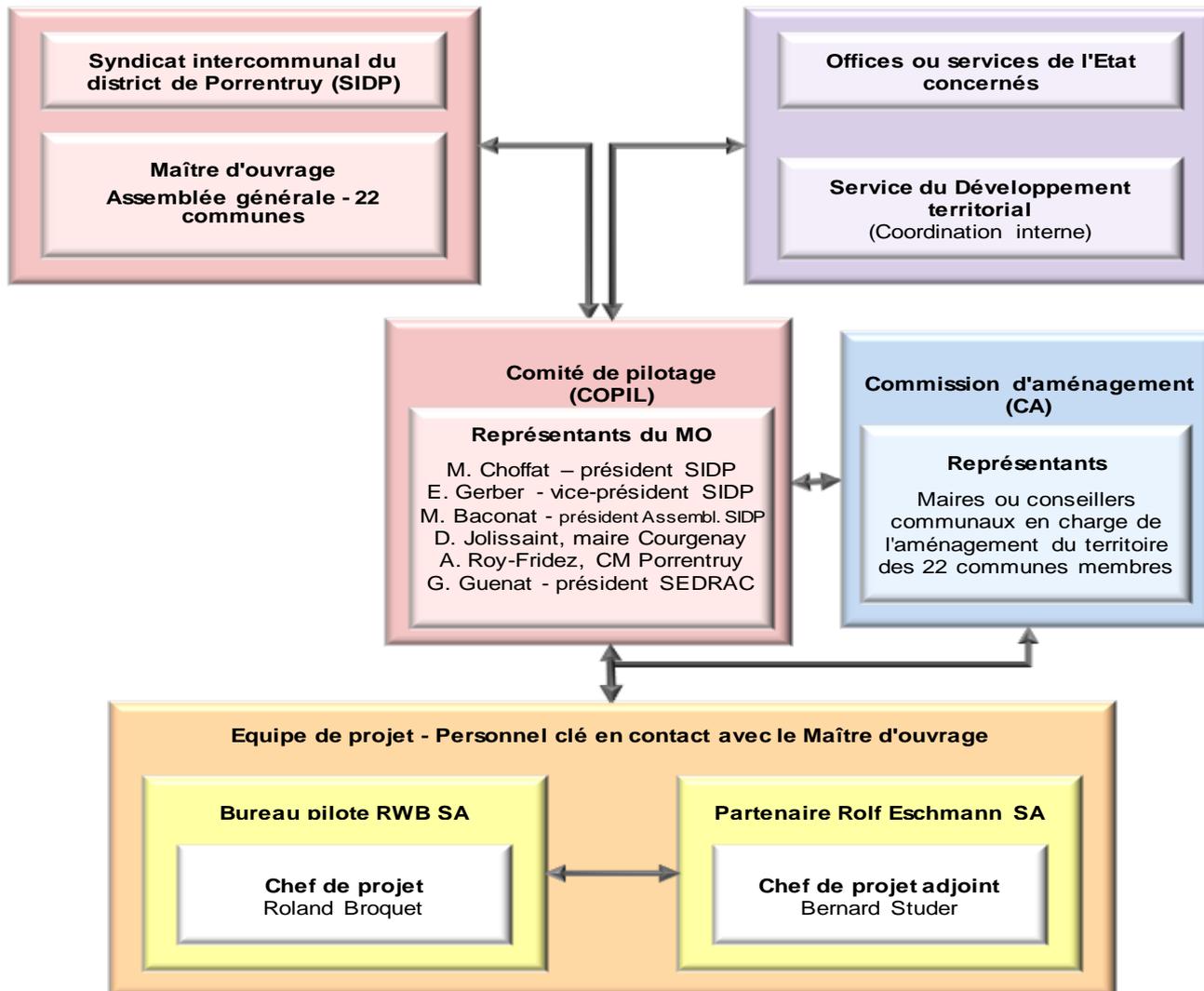
Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuvre
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampbreux Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lagnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt





Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

Maître d'ouvrage (MO) SIDP – Assemblée générale (22 communes)

Adoption du Plan directeur général

Comité (9 membres)

Suivi administratif du projet, préparation de l'Assemblée, désignation des membres du COPIL





Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Comité de pilotage (COFIL) Délégation du Comité du SIDP, d'un représentant de la SEDRAC, d'un représentant de la ville de Porrentruy et du président des assemblées, ...

- Suivi opérationnel du projet : cadrage des études, calendrier, budget*
- Préparation des ateliers, des réunions de la Commission d'aménagement*
- Participation active à l'établissement des documents et validations intermédiaires*

Comité de pilotage (COFIL)

Représentants du MO

M. Choffat – président SIDP
E. Gerber - vice-président SIDP
M. Baconat – président Assemblées SIDP
D. Jolissaint, maire de Courgenay
A. Roy-Fridez – CM Porrentruy,
G. Guenat – président SEDRAC
Bureaux RWB et Rolf Eschmann
+ Soutien du Service du développement
territorial, Arnaud Macquat



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampierre Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt

Commission d'aménagement (CA) Conseillers communaux en charge de l'aménagement du territoire (22 membres)

- Rôle de relais avec les exécutifs communaux respectifs
- Discussion et validation du diagnostic
- Formulation des objectifs de la stratégie d'aménagement
- Participation à l'établissement du projet de territoire





Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

Assemblée générale

25 novembre 2016, Porrentruy, Hôtel de Ville

Alle Basse-Allaine Beurnevésion Boncourt Bonfol Bure Clos-du-Doubs Coeuve
Cornol Courchavon Courgenay Courtedoux Dampierre Fahy Fontenais
Grandfontaine Haute-Ajoie La Baroche Lugnez Porrentruy Rocourt Vendlincourt

Plan directeur régional

- a) Évolution du dossier
- b) Décider la mise en place du comité de pilotage (COPIL) et de la commission d'aménagement (CA)